

Le Directeur de Cabinet



N°Ref : 0 7 7 8 /MENET-FP/DSPS/cg

Abidjan, le 22 FEV 2017

à

Mesdames et Messieurs

**-les Directeurs Régionaux et
Départementaux de l'Éducation
Nationale (Pour suivi)**

**-les Inspecteurs de l'Enseignement
Préscolaire et Primaire (IEPP).
(Pour exécution)**

Objet : Immatriculation au primaire

Dans le cadre de la gestion de la carrière au primaire, il me revient de façon récurrente que des Directeurs d'écoles et certains agents des Inspections de l'Enseignement Préscolaire et Primaire exigent une certaine somme d'argent aux parents d'élèves en vue d'attribuer le numéro matricule à leurs enfants.

Je rappelle que l'activité liée au processus d'immatriculation est exclusivement réservée à la Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS) **et elle est totalement gratuite.**

Pour situer toute responsabilité sur cette opération d'envergure, j'invite les Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire à prendre toutes les dispositions utiles pour non seulement communiquer les **codes identifiants** aux Directeurs d'école, premiers acteurs du processus de la carrière au primaire mais aussi pour s'en impliquer véritablement en vue de mettre fin à ces désagréments.

J'attache du prix à l'engagement de tous pour un système de pilotage de qualité.


KABRAN Assoumou